



N° 11417 * 16

Formulaire obligatoire en vertu des dispositions des articles 242 *sexies* et 242 *septies* A de l'annexe II au CGI

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET TAXES ASSIMILÉES

CA 12 (1)
CA 12 E (2)

DÉCLARATION RELATIVE À L'EXERCICE OU À LA PÉRIODE DU AU

Jours et heures de réception

Adresse du service où cette déclaration doit obligatoirement être renvoyée
au plus tard le 5 mai 2015 (clôture au 31/12/2014) ou, (CGI, ann II, art. 242 *septies* A), dans les trois mois de la clôture de l'exercice (clôture en cours d'année)

Identification du destinataire
Adresse de l'établissement (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CM	OPT	CDI	Code service	Régime
Numéro de TVA intracommunautaire								
N° d'identification de l'établissement (SIRET)								

- (1) Si vous clôturez votre exercice en cours d'année, rayez la mention CA 12 (en haut à droite).
- (2) Si vous clôturez votre exercice le 31 décembre, rayez la mention CA 12 E (en haut à droite).

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite 0010

MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT

ATTENTION: ne portez pas de centimes d'euro (l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche: les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1).

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date : Signature :
Téléphone :

Somme : Date :
N° PEC
N° d'opération

Pénalités	
Taux 5 %	9005
Taux %	9006
Taux %	9007

Paiement par virement bancaire :
 Paiement par imputation* :

* (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts).

- Si vous payez par **chèque**: utilisez un chèque barré; l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

Date de réception

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

N'hésitez pas à prendre contact avec votre service des impôts, s'il vous manque une indication pour remplir cette déclaration. Vous pouvez également vous reporter à la notice, si vous souhaitez des informations sur la TVA intracommunautaire, le coefficient de taxation ou l'euro.

I – TVA BRUTE

OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		Base hors taxe	OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		Base hors taxe
01	Achats en franchise	0037	4B	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0043
02	Exportations hors UE.....	0032			
03	Autres opérations non imposables	0033			
04	Livraisons intracommunautaires.....	0034	4D	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029
OPÉRATIONS IMPOSABLES			Base hors taxe		Taxe due
– réalisées en France métropolitaine					
5A	Taux normal 20 %	0207			
06	Taux réduit 5,5 %	0105			
6C	Taux réduit 10 %	0151			
– réalisées dans les DOM					
07	Taux normal 8,5 %	0201			
08	Taux réduit 2,1 %	0100			
8B				
– à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
09	Opérations imposables à un taux particulier	0950			
10	Anciens taux	0900			
– autres opérations					
AA	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France ..	0030			
AB	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0040			
AC	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du code général des impôts)	0044			
11	Cessions d'immobilisations	0970			
12	Livraisons à soi-même	0980			
13	Autres opérations imposables	0981			
14	Acquisitions intracommunautaires	0031			
<i>dont</i>					
15	TVA sur immobilisations <input type="text" value="0982"/> <input type="text"/>				
16	TOTAL DE LA TAXE DUE (lignes 5A à 14)				
AUTRE TVA DUE					
17	Remboursements provisionnels obtenus en cours d'année ou d'exercice	0983			
18	TVA antérieurement déduite à reverser	0600			
AD	Sommes à ajouter	0602			
19	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 16 + 17 + 18 + AD)				

II – TVA DÉDUCTIBLE

AUTRES BIENS ET SERVICES		Taxe déductible	
20	Déductions sur factures ⁽¹⁾	0702	
21	Déductions forfaitaires ⁽¹⁾	0704	
22	TOTAL (lignes 20 + 21)		
IMMOBILISATIONS			
23	TVA déductible sur immobilisations ⁽¹⁾	0703	
AUTRE TVA À DÉDUIRE			
24	Crédit antérieur non imputé et non remboursé	0058	
25	Omissions ou compléments de déductions	0059	
25A	⁽¹⁾ Compte-tenu, le cas échéant, du coefficient de taxation forfaitaire <input type="text" value="....."/> %		
AE	Sommes à imputer	0603	
26	TOTAL DE LA TVA DÉDUCTIBLE (lignes 22 + 23 + 24 + 25 + AE)		
27	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM (articles 295-1-5° et 295 A du code général des impôts)	0709	

III – TVA NETTE

RÉSULTAT DE LA LIQUIDATION				Taxe
28	TVA due : (Ligne 19 – ligne 26) <i>ou</i>			
29	CRÉDIT : (Ligne 26 – ligne 19)			0705
IMPUTATIONS/RÉGULARISATIONS				
	Col. 1 : Montant effectivement payé	Col. 2 : Montant restant à payer	30 Acomptes payés et/ou restant dus (Tot. 1 + Tot. 2)	0018
Acompte 1		
Acompte 2		
Acompte 3		
Acompte 4		
	Tot. 1	Tot. 2		
RÉSULTAT NET				
33	SOLDE À PAYER si ligne 28 – (lignes 29 + 30) ≥ 0 <i>ou</i>			
34	EXCÉDENT DE VERSEMENT : si ligne 30 – ligne 28 ≥ 0			
35	SOLDE EXCÉDENTAIRE : (lignes 29 + 34) <i>ou</i> (lignes 29 + 30)			0020

IV – DÉCOMPTE DES TAXES ASSIMILÉES

Nature des taxes			Taxe brute
36	Taxe sur les retransmissions sportives (CGI, art. 302 bis ZE)	4215	
37	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles (CGI, art. 302 bis MB)	4220	
39	Taxe sur l'édition des ouvrages de librairie (CGI, art. 1609 undecies et suiv.)	3510	
40	Taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression (CGI, art. 1609 undecies et suiv.)	3520	
41	Taxe sur les huiles alimentaires FIPSA (CGI, art. 1609 vicies)	3240	
	Taxe sur les ventes et les locations de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public (CGI, art. 1609 sexdecies B)		
42	- au taux de 2%	4229	
43	- au taux de 10%	4228	
44	Taxe sur les actes des huissiers de justice (CGI, art. 302 bis Y)	4206	
45	Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse (CGI, art. 1599 vicies)	4204	
46	Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art. 1609 sexvicies)	4217	
4A	Contribution perçue au profit de l'INPES (CGI, art. 1609 octovicies)	4222	
4B	Contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle) (CGI, art. 1605 et suiv.)	4219	
4C	Contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle) due par les loueurs d'appareils (CGI, art. 1605 et suiv.)	4221	
4D	Taxe sur la publicité diffusée par voie de radiodiffusion sonore et de télévision (CGI, art. 302 bis KD)	4214	
4E	Taxe sur la publicité télévisée (CGI, art. 302 bis KA)	4201	
4F	Taxe sur les excédents de provision des entreprises d'assurance de dommages (CGI, art. 235 ter X)	4238	
4G	Taxe sur les 1 ^{ères} ventes de produits cosmétiques (CGI, art. 1600-0-P)	4235	
4H	Contribution sur les activités privées de sécurité (CGI, art. 1609 quintricies)	4230	
4J	Taxe sur les 1 ^{ères} ventes de dispositifs médicaux (CGI, art. 1600-0-O)	4232	
4K	Taxe annuelle due par les laboratoires de biologie médicale (CGI, art. 1600-0-R)	4233	
4L	Contribution due par les gestionnaires des réseaux publics d'électricité (art. L. 2224-31 I bis du code général des collectivités territoriales)	4236	
4M	Taxe sur les ordres annulés dans le cadre d'opérations à haute fréquence (CGI, art. 235 ter ZD bis)	4239	
4N	Prélèvement sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence et sur les représentations théâtrales à caractère pornographique (CGI, art. 1605 sexies)	4245	
60	Redevance sanitaire d'abattage et de découpage (CGI, art. 302 bis N à 302 bis W)	4246	
61	Redevance sanitaire pour le contrôle de certaines substances et de leurs résidus (CGI, art. 302 bis WC)	4247	
62	Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WA)	4248	
63	Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB)	4249	
64	Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (CGI, art. 302 bis WD à WG)	4250	
65	Redevance phytosanitaire à la circulation intracommunautaire et à l'exportation (L. 251-17-1 du code rural et de la pêche maritime)	4251	
4O		
4P		
4Q		
4R		
4S		
4T		

V – RÉCAPITULATION

49	Solde excédentaire (report de la ligne 35) ...		54	TVA (report de la ligne 33)	
50	Remboursement demandé au cadre VI, page 4 ...	8002	55	Taxes assimilées (total lignes 36 à 4T)	
51	Crédit à reporter (cette somme est à reporter ligne 24 de la prochaine déclaration CA 12/CA 12 E) ...	8003	ATTENTION ! UNE SITUATION DE TVA CRÉDITRICE (LIGNE 49 SERVIE) NE DISPENSE PAS DU PAIEMENT DES TAXES ASSIMILÉES DÉCLARÉES LIGNE 55		
52	Crédit imputé sur les prochains acomptes ...	8004			
Acomptes (cochez les cases correspondant aux acomptes déduits I. 30). Précisez l'année.					
58	<input type="checkbox"/> Avril <input type="checkbox"/> Octobre	<input type="checkbox"/> Juillet <input type="checkbox"/> Décembre	56	TOTAL À PAYER (lignes 54 + 55) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)	

BASE DE CALCUL DES ACOMPTES DUS AU TITRE DE L'EXERCICE SUIVANT

57	TVA [ligne 16 – (lignes 11 + 12 + 15 + 22)]	
----	---	--

VI – DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Crédit remboursable dégagé à la clôture de l'année ou de l'exercice (ligne 29) si celui-ci est ≥ 150 €	a	
Excédent de versement dégagé (ligne 34)	b	
Maximum remboursable (a + b)	c	
Remboursement demandé	d	
Crédit reportable (c – d) ou (c – d + ligne 29 si le crédit dégagé ligne 29 est < 150 €)	e	

Le soussigné (nom, prénom, qualité) :

demande le remboursement de la somme de (en chiffres)

- à créditer au compte désigné

- à imputer sur une échéance future (joindre l'imprimé n° 3516)

<input type="text"/>	Cocher selon le choix
<input type="text"/>	
<input type="text"/>	

À, le
Signature :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

L'inspecteur ⁽¹⁾ Le contrôleur ⁽¹⁾ des finances publiques soussigné émet un avis } Favorable } ⁽¹⁾ au remboursement
} défavorable } de la somme

de
Observations ⁽²⁾ :

Code rejet / Adm partielle <input type="text"/>
Type de rejet <input type="text"/> Type de contrôle <input type="text"/>
N° ALPAGE <input type="text"/>

À, le
Signature et cachet d'authenticité :

Le directeur soussigné autorise le remboursement

de la somme de
au profit de

La présentation d'une caution } a été exigée ⁽¹⁾
} n'a pas été exigée ⁽¹⁾

À, le
Signature et cachet d'authenticité :

Décisions prises par délégation

Nature op.	Numéro op.	Date	Nom - signature

Le comptable soussigné certifie que l'entreprise demanderesse :

– ne figure à aucun titre comme reliquataire dans les écritures du service des impôts des entreprises ;

⁽¹⁾ – est redevable de la somme de

– au titre de

Observations ⁽³⁾

N° d'enregistrement MEDOC

À, le
Signature et cachet d'authenticité :

⁽¹⁾ Rayer la mention qui ne convient pas.

⁽²⁾ Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution.
Préciser, le cas échéant, les motifs de rejet total ou partiel du remboursement demandé.

⁽³⁾ Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution.
Préciser, le cas échéant, qu'un avis de compensation n° 3382 est établi.

Depuis le 1^{er} octobre 2014, vous avez l'obligation de télédéclarer et télépayer la TVA par transfert de fichier ou Internet.

La somme due est prélevée automatiquement, au plus tôt à la date d'échéance.

Les demandes de remboursement de crédit de TVA doivent également être télétransmises.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous connecter sur le site www.impots.gouv.fr, rubrique « Professionnels » ou contacter votre service.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.